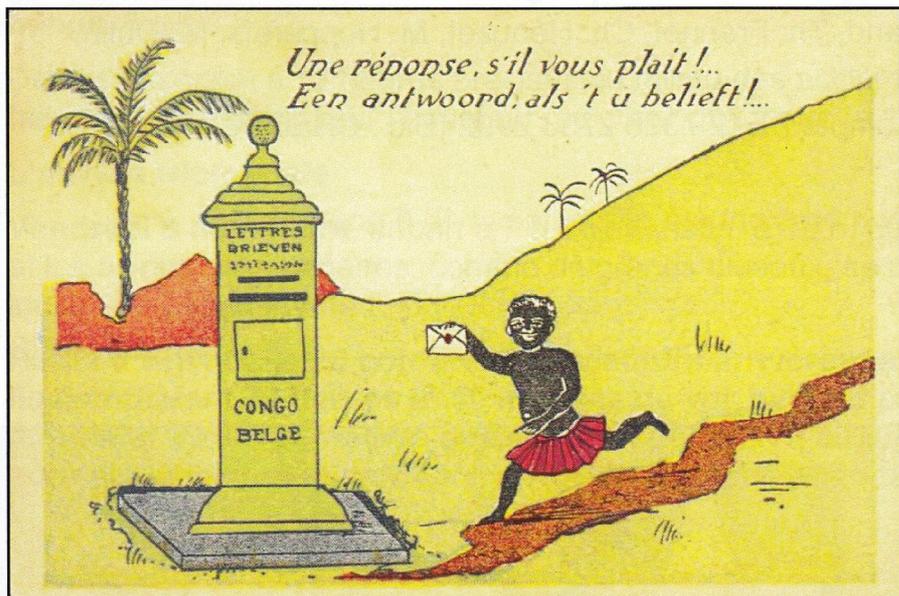


# LES CAHIERS DU CONGO



Destinataire

ISSN 0775-9576

Revue philatélique trimestrielle



En cas de non distribution, retour à  
Ch. Hénuzet – Place Saint Roch, 30 – 5620 Florennes

## Les cahiers du Congo

Revue trimestrielle paraissant en septembre, décembre, mars et juin. - Toute contribution rédactionnelle est la bienvenue. Elle est à envoyer à : [cahiersducongo@hotmail.com](mailto:cahiersducongo@hotmail.com).

Toute reproduction est interdite sans autorisation écrite.

Editeur responsable : Th. Frennet - Rue La Rue, 17 – 1420 Braine-l'Alleud

Comité de rédaction : J. P. Flamand, Th. Frennet, Ch. Hénuzet, M. Hopperets, M. Oblin, Ch. Stockmans

Abonnement : 16 € à verser au compte BE12 7320 2753 2792 (Bic : CREGBEBB) des Cahiers du Congo.

Anciens numéros : Les anciens numéros ont été réimprimés : 16 € pour quatre

Prix au numéro : 5 €



**Document de la couverture** : Coupon-réponse du Congo utilisé au Ruanda-Urundi : Usumbura 1 22.05.1959

## Sommaire

Le missionnaire volant	3
Coupons-réponse	3
Les cachets circulaires de 23 mm	7
Le mouvement des paquebots de la Compagnie Belge Maritime du Congo (C B M C) durant la Première Guerre mondiale	10
Congo belge surcharges locales 50 centimes jaune-ocre – M'Pozo	14
Karema	17

## Le Père Léon Bradfer, dit « Le Missionnaire volant », raconte son aventure dans un livre paru en 1938 et intitulé : A grands coups d'ailes vers l'Afrique missionnaire (suite)

J. P. Flamand

**Vendredi 5 novembre**, depuis le décollage à 8 h 45, ils survolent l'agglomération de Bangui et franchissent le fleuve Oubangui qui constitue la frontière franco-belge. C'est **Li-benge**, il est 9 h 22.

Départ triomphal à 12 heures précises au milieu des acclamations avec arrivée à **Coquilhatville** (Mbandaka), sur l'équateur, au cœur du Congo, à 15 h 10.

### L'arrivée triomphale

**Vendredi 6 novembre**, départ à 7 h 05 du matin, à 12 h, passage au-dessus du lac Tumba et les avions missionnaires, comme de grands oiseaux, se posent avec grâce sur les pelouses de **Léopoldville** !

**Partis d'Anvers, le 20 octobre, les aviateurs arrivèrent à Léopoldville le 6 novembre. Ils comptaient 72 heures et 50 minutes de vol, avaient parcouru chacun dix mille kilomètres et avaient employé ensemble 4 500 litres d'essence et 170 litres d'huile. Désormais l'aviation-missionnaire est réalisée au Congo belge.**

## Coupons-réponse internationaux

Ch. Stockmans

Dès la création de l'Union générale des Postes (devenue par la suite l'Union postale universelle) à Paris en mai 1878, le problème du pré paiement d'une réponse a été étudié dans le cadre des relations postales internationales. Au cours de ce Congrès, un Arrangement a été conclu entre treize Administrations pour l'utilisation de cartes postales avec réponse payée. Ce système inauguré le 1<sup>er</sup> juillet 1879 se généralisera progressivement et cessera d'exister lors de la mise en application des accords pris lors du Congrès de Tokyo en 1969.

Il ne solutionnait que le problème de la correspondance à découvert. C'est la raison pour laquelle le Coupon-réponse international fut créé par le Congrès de l'U P U à Rome en 1906. Il entre en service le 1<sup>er</sup> octobre 1907. Mais ce n'est qu'à partir de janvier 1942, en pleine Deuxième Guerre Mondiale, que le Congo belge se décide à vendre des coupons-réponse. On se demande pourquoi la Poste congolaise ne les a commercialisés qu'à partir de cette époque. Seules la fainéantise des responsables ou l'inintérêt supposé de la clientèle locale pourraient le justifier. En effet, pendant la période concernée, les pays membres de l'U P U doivent les échanger, mais pas les vendre.

Les coupons-réponse internationaux du Congo belge, utilisés au Ruanda-Urundi jusqu'à l'indépendance du Congo, sont au nombre de quatre avec la légende "Congo belge Belgisch Congo". Deux ont pour légende "Ruanda-Urundi". Tous sont au type dit de *Londres*.

# Congo belge et Ruanda-Urundi

1 – 1<sup>er</sup> janvier 1942 - 5 F



Dieser Schein wird in allen Ländern des Weltpostvereins gegen ein oder mehrere Postwertzeichen im Gesamtwert der Gebühr für einen einfachen gewöhnlichen Auslandsbrief umgetauscht.

This coupon is exchangeable in any country of the Universal Postal Union for a postage stamp or postage stamps representing the amount of postage for an ordinary single-rate letter destined for a foreign country.

Este cupón podrá ser canjeado en todos los Países de la Unión Postal Universal por uno o varios sellos postales que representen el importe del franqueo de una carta ordinaria de porte sencillo destinada al extranjero.

Questo buono può essere cambiato in tutti i paesi dell'Unione postale universale con uno o più francobolli rappresentanti l'importo della franchatura di una lettera ordinaria di porto semplice a destinazione dell'estero.

c4

2 – 1948 ? - 5 F - Modification du verso (cinq langues) et de l'orthographe du texte en néerlandais : Wereldpostvereniging devient wereldpostvereniging et gewonen devient gewone



This coupon is exchangeable in any country of the Universal Postal Union for a postage stamp or postage stamps representing the amount of postage for an ordinary single-rate letter destined for a foreign country.

هذه القسيمة يمكن استبدالها في جميع البلدان الداخلة ضمن اتحاد البريد العالمي بطابع أو طابع بريدي بقيمة يتطابق على خطابات عادية من الوزارة الأولى برسم الخارج

本券得在郵會各國兌換等於該國寄國外普通信函起首重量郵資之郵票

Este cupón podrá ser canjeado en todos los Países de la Unión Postal Universal por uno o varios sellos postales que representen el importe del franqueo de una carta ordinaria de porte sencillo destinada al extranjero.

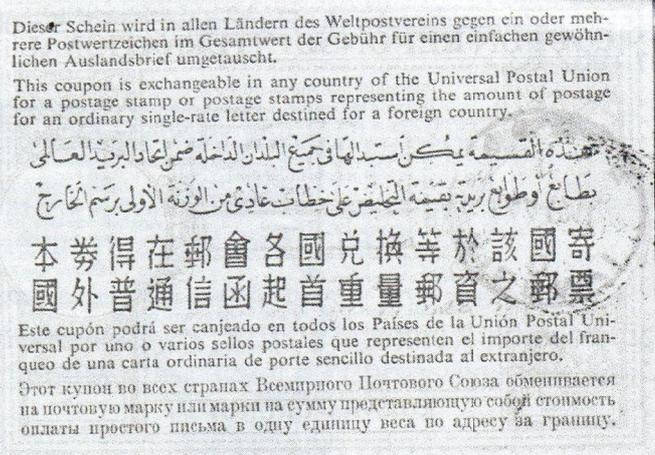
Этот купон во всех странах Всемирного Почтового Союза обменивается на почтовую марку или марки на сумму представляющую собой стоимость оплаты простого письма в одну единицу веса по адресу за границу.

c7

3 – 1<sup>er</sup> juillet 1953 - 6 F



4 – 1<sup>er</sup> avril 1959 - 7 F - Modification du verso : six langues



### Ruanda-Urundi après l'Indépendance du Congo

1 – 1<sup>er</sup> juillet 1960 - 7 F - Légende « RUANDA-URUNDI »

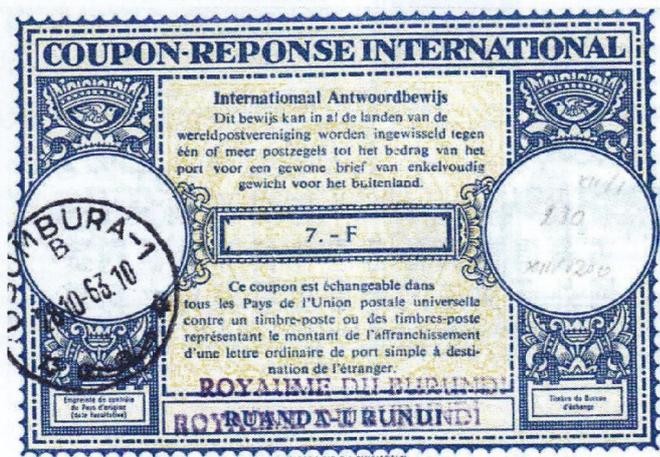


2 – 7 F - Modification de la typographie : « Fr. 7. -> devient « 7. - F »



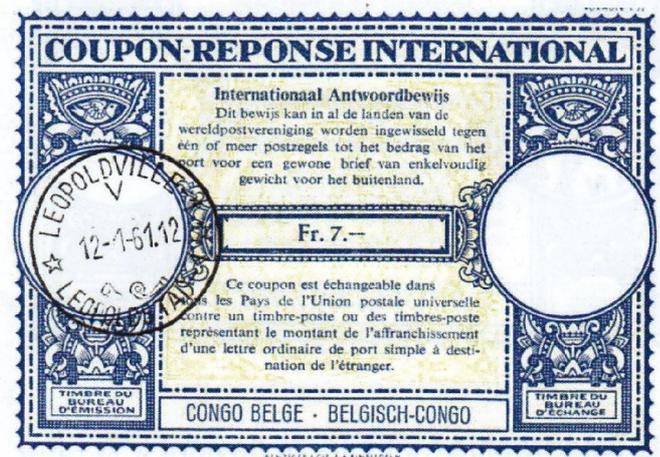
## Après l'Indépendance

Les coupons-réponse du Ruanda-Urundi surchargés furent utilisés au Royaume du Burundi en 1962-63.



Usumbura 28.10.63

Les coupons-réponse du Congo belge furent utilisés en République du Congo sans surcharge.



Léopoldville 12.1.61

## Bibliographie

**Hoorens, Emile** ; The response coupons of Belgian Congo and Ruanda-Urundi, Belgian Congo Study Circle, n° 115, mars 2000 ; pp. 3-6

## Les cachets circulaires de 23 mm Keach type 1 (suite)

Michel Hopperets

### BANZYVILLE

Banzville est une localité située dans la province de l'Equateur, district de l'Ubangi.

Une sous-perception y a été créée par arrêté du 25 janvier 1898. La sous-perception de Banzville a été transférée à Libenge, par arrêté du 15 septembre 1898.

Un seul cachet de 23 mm avec la dénomination Banzville a été utilisé, dont les mesures angulaires sont  $184^\circ / 311^\circ$  (voir fig. 1 – illustration du lot n° 1526 de la vente à prix nets de mars 2001 de Passion Philatélique). Selon A. De Cock, le cachet de Banzville aurait été employé durant quelques mois à Libenge.



fig. 1

Ce cachet n'est connu que sur quelques rares timbres isolés et au dos d'une lettre de Belgique adressée vers le Congo, et uniquement en 1898.

Il convient de se méfier des fausses oblitérations. Nous possédons ainsi un entier postal avec surcharge Congo Belge, datant donc de 1909, portant une fausse oblitération Banzville à l'encre noire alors que toutes les oblitérations authentiques connues datent de 1898 et sont à l'encre bleue.

### BASANKUSU

Basankusu est une localité de la province de l'Equateur, dans le district de la Lulonga.

Un bureau de sous-perception y a été créé par arrêté du 31 octobre 1904.



Un seul cachet de 23 mm y a été employé (mesures angulaires :  $201^\circ / 311^\circ$ ) entre 1904 et 1922. Bien que ce soit le seul cachet utilisé, on peut rencontrer plusieurs combinaisons différentes dans la disposition des caractères mobiles, les plus fréquentes étant : DMtY, MDtY et tDMY.

fig. 2

A titre d'exemple (fig. 2), une lettre recommandée expédiée de Basankusu vers Libenge, oblitération BASANKUSU 1.1-tDMY (9-10 / 26 / MARS / 1918).

## BASOKO



fig. 3

Le cachet 1.1 (fig. 3) présente les mesures angulaires suivantes :  $141^\circ / 291^\circ$ . Il a été employé de 1896 à 1899.

Le cachet 1.2 (mesures angulaires :  $139^\circ / 284^\circ$ ) a quant à lui été utilisé de 1900 à 1902.



fig. 4

Localité située dans la Province Orientale, dans le district de l'Aruwimi.

Une sous-perception y a été ouverte par arrêté du 24 février 1896 entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1896.

Trois cachets de 23 mm y ont été utilisés, le premier (1.1) au 19<sup>ème</sup> siècle et les deux autres (1.2 et 1.3) au 20<sup>ème</sup> siècle.

Le cachet 1.3 (mesures angulaires :  $130^\circ / 280^\circ$ ) est rencontré de 1900 à 1923. A la fig. 4, l'oblitération présente une particularité : les caractères mobiles placés à l'endroit où aurait dû apparaître l'heure sont « 29 », probablement au lieu de « 2-S », par erreur ou peut-être par manque des caractères appropriés.

## BASONGO

Localité située dans la Province du Congo-Kasaï, district du Kasai.

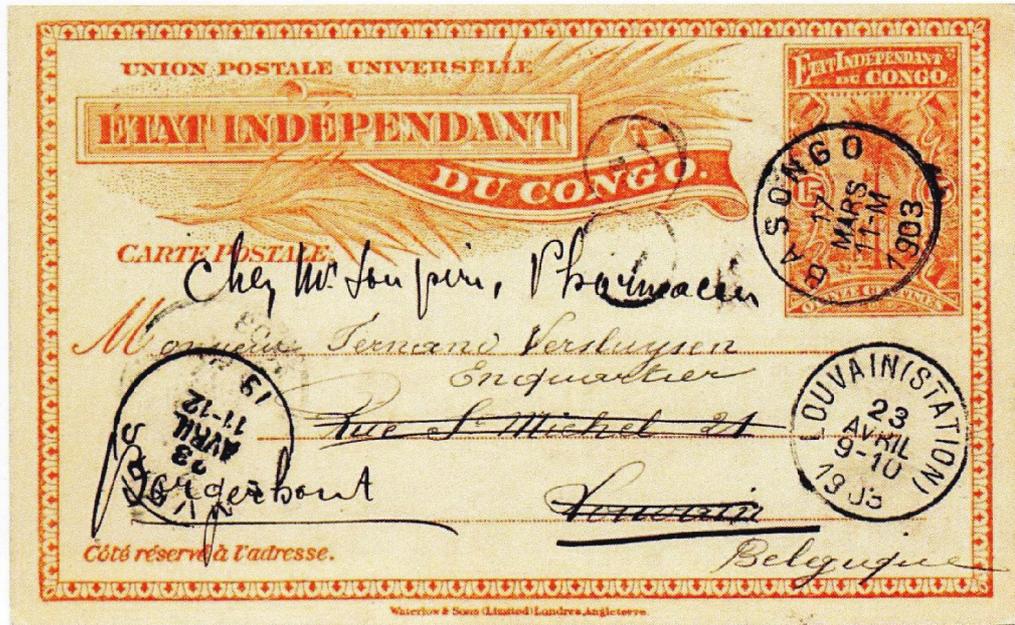
Une sous-perception y a été installée par arrêté du 1<sup>er</sup> juin 1901 en remplacement de celle précédemment ouverte à Bena-Bendi. Elle a été supprimée et transférée à Dima par arrêté entré en vigueur le 1<sup>er</sup> février 1909.

Ce bureau a employé 2 cachets de 23 mm.

fig. 5

Le cachet 1.1 (voir fig. 5) présente les mesures angulaires 159° / 294° et a été utilisé de 1902 à 1904.

Le cachet 1.2 (mesures angulaires : 162° / 300°) se rencontre de 1901 à 1908.



## BAYA

La sous-perception installée à Mikola a été renommée Baya par un arrêté entré en vigueur le 5 mars 1912. Ce bureau a été supprimé par une ordonnance du 16 octobre 1914.

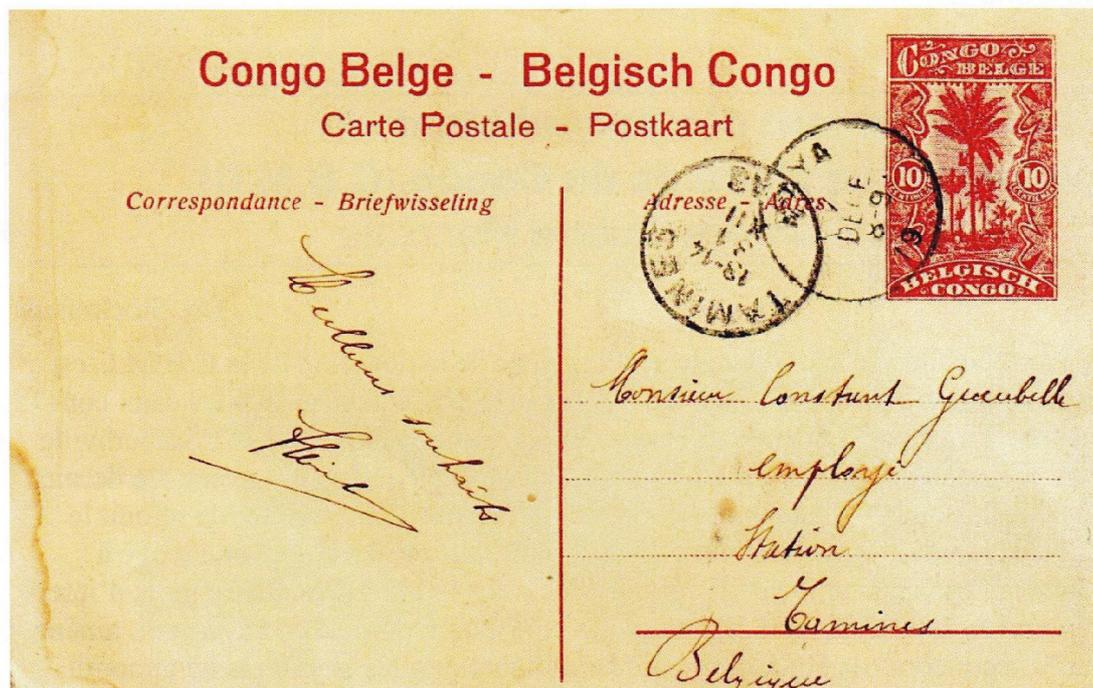


fig. 6

Le seul cachet de 23 mm avec la dénomination Baya présente les mesures angulaires 71° / 229° (voir fig. 6). Il peut être rencontré de 1912 à 1914.

Le mot Baya est décentré par rapport au

bloc-dateur, ce qui a amené certains auteurs, notamment A. De Cock, à affirmer que la dénomination initiale du cachet était M'Baya et que le M' avait été soigneusement limé pour faire correspondre le nom figurant sur le cachet avec celui du bureau. Par ailleurs, dans

son ouvrage traitant des oblitérations, R. Keach mentionne que la seule oblitération M'Bayai qui a été vue porte la date du 15 septembre 1911.

## **BENA-BENDI**

Localité située dans la province de l'Equateur, dans le district du Lac Léopold II.

Une sous-perception y a été créée par arrêté du 18 juin 1898. Ce bureau a été supprimé et transféré à Basongo par arrêté du 1<sup>er</sup> juin 1901.



fig. 7



fig. 8

Deux cachets du type 1 y ont été utilisés. Le cachet 1.1 (fig. 7), dont les mesures angulaires sont  $178^\circ / 299^\circ$ , a été employé en 1898 et 1899.

Le cachet 1.2 (fig. 8) présente les mesures angulaires  $186^\circ / 303^\circ$ , il est rencontré avec les millésimes 1900 et 1901 ; il aurait été utilisé durant quelques mois à Basongo après la fermeture du bureau de Bena-Bendi.

## **Le mouvement des paquebots de la Compagnie Belge Maritime du Congo (C B M C) durant la Première Guerre Mondiale**

Ch. Stockmans

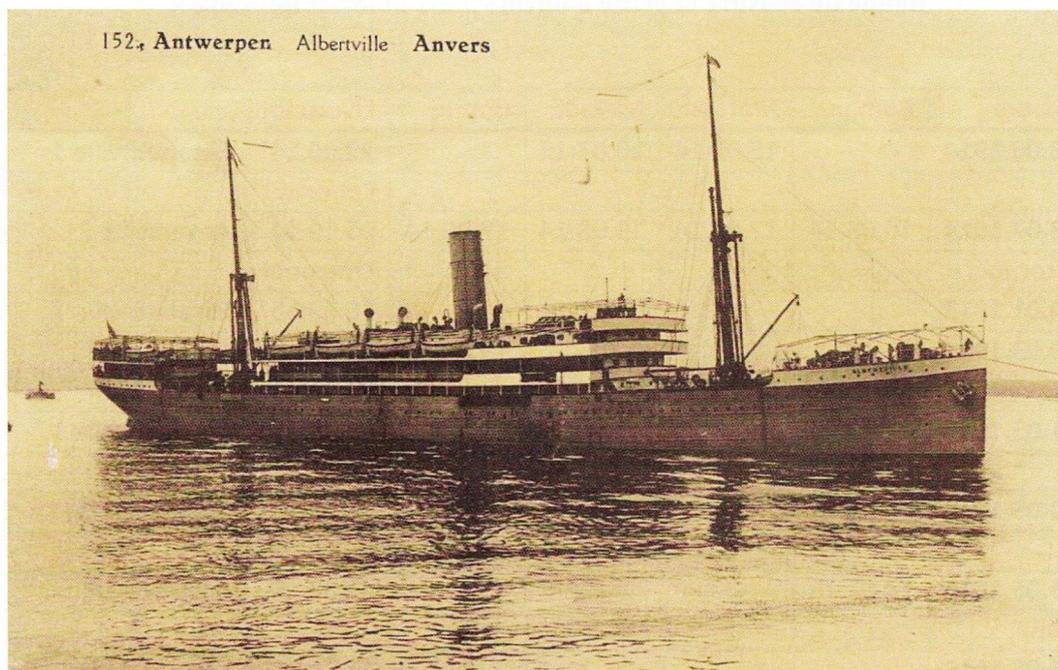
Au début de la Première Guerre Mondiale, le souci majeur de la direction de la C B M C est la position et l'utilisation des trois paquebots. Fin août, l'Anversville 2 se trouve dans les eaux congolaises. Le capitaine Moureau a pour ordre de faire rapatrier les marins allemands. L'Elisabethville est à Las Palmas et le troisième navire, l'Albertville 4, est à l'ancre dans le port d'Anvers. Ce dernier quitte Anvers le 12 septembre et atteint Port Talbot trois jours plus tard. L'Elisabethville rejoint le port de Liverpool le 20 septembre. L'Anversville est accueilli à Tilbury le 3 octobre et envoyé à Londres. La flotte est à l'abri lors de la chute d'Anvers, le 9 octobre 1914. Après quatre mois d'interruption, la C B M C reprend la navigation vers le Congo. La congestion du port de Liverpool, amène à décider de faire partir les paquebots de Hull, d'embarquer et débarquer les passagers à Falmouth. Un des voyages est fatal à l'Elisabethville. Le navire qui fait escale à La Pallice au retour du Congo est torpillé par un sous-marin allemand. Le sang-froid du capitaine limite les pertes humaines à 16 matelots. (G. Devos et G. Elewaut *CMB 100 un siècle d'engagement maritime*. Lanoo 1995 p. 59)

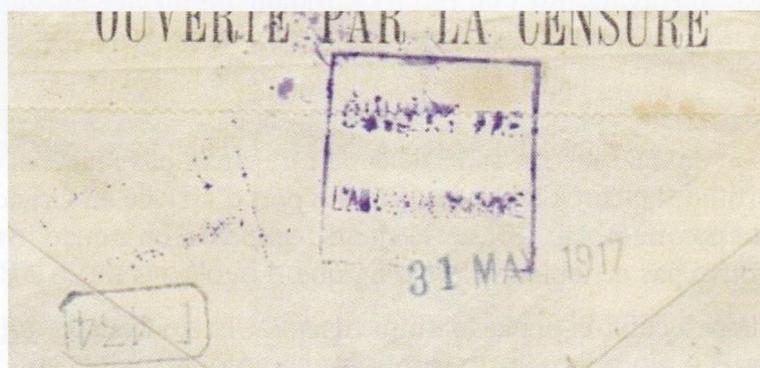


**Le 6 septembre 1917, l'Elisabethville, que l'on voit ici à Matadi, est torpillé par un sous-marin allemand à hauteur de Belle-Ile. Les 200 passagers et les membres de l'équipage survivants sont repêchés par un vapeur français.**

Le mouvement des paquebots de la C M B C durant la Première Guerre mondiale est difficile à reconstituer. Pour raison de sécurité, les dates de départ n'étaient pas publiées dans la presse. C'est pourquoi il y a des incertitudes quant à la date exacte. Le port d'arrivée en Grande-Bretagne n'était pas toujours identique au port de départ. Si, sur le site *Congoposte*, on trouve le mouvement de chaque bateau on n'y trouve pas de tableau chronologique.

Un tableau similaire à celui-ci après se trouve dans « Claude Delbeke *La poste maritime*. Monaco 2009, p. 474 ».





Lettre vers les Pays-Bas transportée en 1917 par l'Albertville 4.  
 Bande de censure et griffe « ouvert par l'autorité militaire »

Anvers	Boma	Matadi	Matadi	Boma	Liverpool	
26.06.1914		15.07.14	29.07.14		22.09.14	Elisabethville 1
					<b>Londres</b>	
23.07.1914	10.08.14	12.08.14	19.08.14	17.09.14	05.10.14	Anversville 2
<b>Liverpool</b>					<b>Liverpool</b>	
24.01.1915			25.02.15		16.03.15	Elisabethville 1
09.03.1915				13.04.15	05.05.15	Albertville 4
					<b>Hull</b>	
01.05.1915	23.05.15				29.06.15	Elisabethville 1
					<b>Liverpool</b>	
29.05.1915					04.08.15	Anversville 2
					<b>Hull</b>	
23.06.1915	14.07.15				22.08.15	Albertville 4
<b>Hull</b>						
05.08.1915					11.10.15	Nigeria
15.09.1915	07.10.15				16.11.15	Albertville 4

<b>05.10.1915</b>			19.11.15	08.12.15	Anversville 2
<b>03.11.1915</b>				04.01.16	Elisabethville 1
<b>05.12.1915</b>				06.02.16	Albertville 4
<b>02.01.1916</b>				17.03.16	Anversville 2
<b>29.01.1916</b>	23.02.16			03.04.16	Elisabethville 1
<b>27.02.1916</b>				03.05.16	Albertville 4
<b>02.04.1916</b>				06.06.16	Anversville 2
<b>29.04.1916</b>				06.07.16	Elisabethville 1
<b>25.05.1916</b>				03.08.16	Albertville 4
<b>23.06.1916</b>				27.08.16	Anversville 2
<b>21.07.1916</b>				25.09.16	Elisabethville 1
<b>20.08.1916</b>				25.10.16	Albertville 4
<b>16.09.1916</b>				24.11.16	Anversville 2
<b>14.10.1916</b>		10.11.16	21.11.16	26.12.16	Elisabethville 1
<b>11.11.1916</b>	13.12.16			26.01.17	Albertville 4
<b>10.12.1916</b>		05.01.17	16.01.17	11.02.17	Anversville 2
<b>11.01.1917</b>	14.02.17			25.03.17	Elisabethville 1
<b>14.02.1917</b>	13.03.17			24.04.17	Albertville 4
<b>09.03.1917</b>	05.04.17			17.05.17	Anversville 2
<b>07.04.1917</b>	03.05.17			16.06.17	Elisabethville 1
<b>16.05.1917</b>				21.07.17	Albertville 4
<b>31.05.1917</b>	28.06.17			07.08.17	Anversville 2
<b>29.06.1917</b>			torpillé	<b>06.09.17</b>	Elisabethville 1
<b>08.08.1917</b>				27.10.17	Albertville 4
<b>25.08.1917</b>				16.11.17	Anversville 2
<b>08.11.1917</b>				05.02.18	Albertville 4
<b>13.12.1917</b>				16.03.18	Anversville 2
<b>19.02.1918</b>				20.05.18	Albertville 4
<b>04.04.1918</b>				05.07.18	Anversville 2
<b>07.06.1918</b>	01.07.18			31.08.18	Albertville 4
<b>20.07.1918</b>				19.10.18	Anversville 2
<b>13.09.1918</b>				11.12.18	Albertville 4
<b>03.11.1918</b>				24.01.19	Anversville 2
				<b>Anvers</b>	
<b>24.12.1918</b>		25.01.19	08.02.19	07.03.19	Albertville 4
<b>09.02.1919</b>		10.03.19	25.03.19	22.04.19	Anversville 2
<b>29.03.1919</b>		26.04.19	13.05.19	09.06.19	Albertville 4
<b>24.05.1919</b>		24.06.19	06.07.19	09.08.19	Anversville 2

## Congo belge surcharges locales 50 centimes jaune-ocre – M'Pozo

Léo Tavano

Le 50 centimes M'POZO présente une intéressante gamme de nuances. Sa couleur initiale OLIVE-JAUNATRE tirage de 1900 – planche I.1-A.1 ou I.2-A.2 évolue vers l'OLIVE JAUNE OCRE tirage de 1902 – planche I.2 –A.2, ensuite revient à l'OLIVE-JAUNATRE et les derniers tirages sont un peu plus foncés l'OLIVE VERDATRE 1908.



*Olive jaunâtre*



*Olive verdâtre*

La lettre est postée à IREBU le 1 septembre 1909. On peut lire en dessous du 50 C. de droite 23 g/2 + RE-COMMANDE 207 (= 2 ports (2 x 50 c) + Rec. (50 c) = 1 f 50).

Les 3 timbres « Olive jaunâtre » (perforation 14) sont signalés **Hors cours** par le «**O**». Depuis le 1 août 1909, ils doivent être revêtus de la surcharge CONGO BELGE.

Le bureau d'IREBU ne disposait pas de surcharge CONGO BELGE, il ne devait pas oblitérer les timbres et le bureau de Léopoldville aurait pu ainsi surcharger les 3 timbres à 50 centimes.



A son passage à LEOPOLDVILLE le 11 SEPT 1909, elle est ré-affranchie à 1,50 franc à l'aide du 50 «olive verdâtre» surchargé CONGO BELGE LOCALE 5 et dentelé 14 ¼ et du 1 franc carmin. Elle passe à Bruxelles le 12 OCTO et arrive à Louvain le 16 OCTO 1909.

Les surcharges « CONGO BELGE » fournies par DAXBEB, classées L.1 à L.7 sont frappées communément sur les timbres olive jaunâtre à verdâtre.



Olive jaune-ocre



Olive verdâtre

Sur l'ancien tirage intermédiaire l'olive jaune-ocre (1902), ces surcharges locales sont peu communes. Dans son importante étude le Général Dufour n'a pas tenu compte de ce tirage ocre surchargé localement.

Boma 5 Janvier 1909

Boma 3 Juin 1909

Boma 14 DECE 1910



Locale 1 dentelé 14



Locale 4 dentelé 14



Locale 5 dentelé 14

Par contre, Mr. Hudson nous la renseigne avec précision dans sa remarquable nomenclature. Il cite sur le jaune-ocre l'existence des types L.1 à L.6. Qu'il évalue en neuf comme en oblitéré à son coefficient DD. A sa liste, j'ajoute la surcharge L.7 dentelé 13½ dont je possède deux exemplaires oblitérés à Boma le 29 juin 1909.

Nous pouvons établir le tableau suivant :

DENTELURE SIMPLE (ancienne) Dentelé 14 : L.2 – L.4 – L.5 – L.6

Dentelé 15 : L.1 – L.5

Locale 1 renversée dentelé 15

Locale 5 dentelé 15



DENTELURE COMPOSEE (ancienne) Dentelé 12 X 14 : L .5 (très rare)

Dentelé 14 1/2 X 15 : L.4 – L.5



Locale 4 renversée

Dentelé 14 1/2 X 15

NOUVELLE DENTELURE spécifique au tirage JAUNE OCRE

Dentelé 13 1/2 : L.1 – L.3 – L.4 – L.5 – L.6 – L.7

Dentelé

13 1/2

Locale 7



dentelé

13 1/2

Locale 5

Dentelé 16 : L.4

*la dentelure 16 est propre au tirage Olive Jaune-Ocre*



Dentelé 16

I.2 – A.2

pos. 36

Locale 4 renversée

Locale 4 renversée non cataloguée chez Hudson

Il reste donc des découvertes possibles.

Enfin notons que ces surcharges appliquées sur les reliquats des timbres *olive jaune-ocre* explique, en partie, la rareté de ce timbre sans surcharge à l'état neuf.

# Afrique orientale allemande – occupation belge

## Karema

Léo Tavano

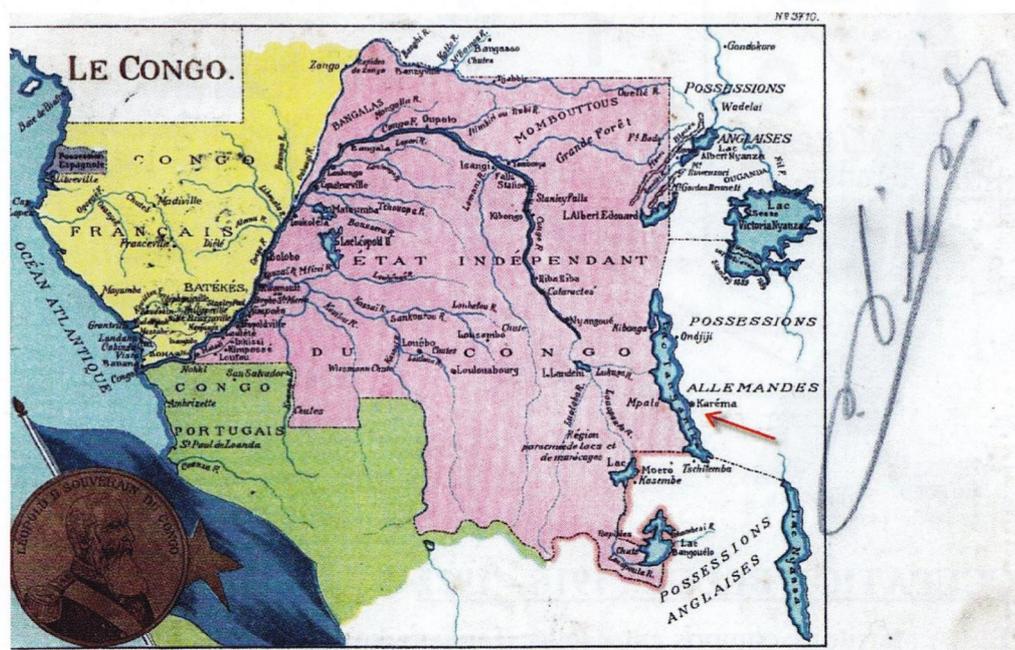
### INTRODUCTION



En 1877 (le 17 octobre), une première mission de l'AIA (*Association Internationale pour l'Afrique*), conduite par le Capitaine Crespel qui décèdera pendant le voyage et sera remplacé par le Lieutenant Ernest Cambier, traversa l'Afrique orientale au départ de Zanzibar. Arrivé au lac Tanganyika, le 12 août 1879 que ce dernier parvient à fonder une station à Karema. Cet épisode est relaté en détail dans le luxueux ouvrage de Patrick Maselis : *Des Açores à la Nouvelle Zélande* (Roularta Books 2005).

Lieutenant Ernest Cambier

KAREMA se situe sur la rive droite du Lac Tanganyika – 6°49'S, 30°26'



Les Belges occupèrent ce port, situé sur la rive est du lac Tanganyika, le 6 août 1916. Ils installent un bureau télégraphique militaire. Ce dernier est repris par le gouvernement de l'Occupation probablement en juin 1917. L'inspecteur des postes se propose de lui adjoindre un bureau postal auxiliaire pour faciliter les relations postales, de la mission, des Européens attachés à la mine de mica et de quelques commerçants. C'est pourquoi, sans doute, un cachet similaire à celui de Kigali ou de Kitega est commandé. Cette région fut remise aux Anglais. Ce cachet est connu essentiellement avec la date du 31 décembre 1918, comme oblitération de complaisance, sur des documents philatéliques. Il existe deux documents oblitérés respectivement du 10 juillet et du 20 décembre 1918 qui prouvent que le bureau a fonctionné.

### DEUTSCH OST-AFRIKA

Durant la période coloniale allemande de 1888 à 1916, il n'exista pas de bureau de poste à KAREMA.



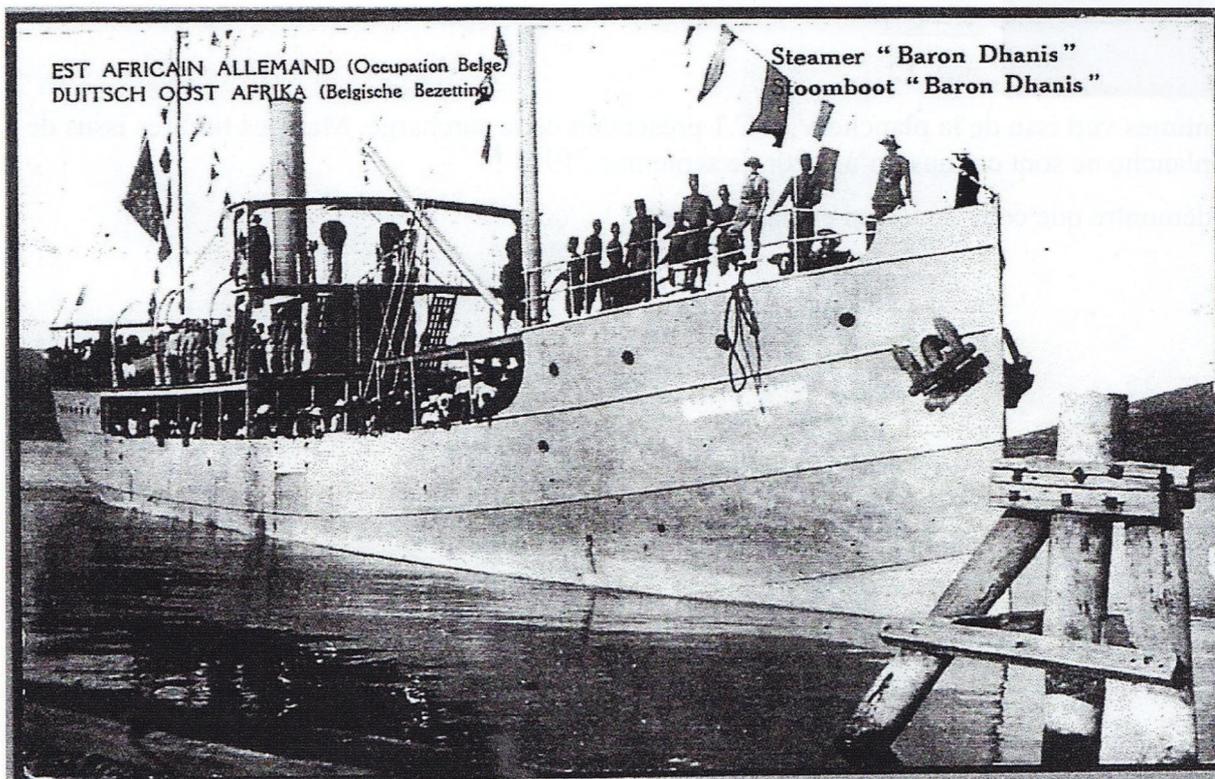
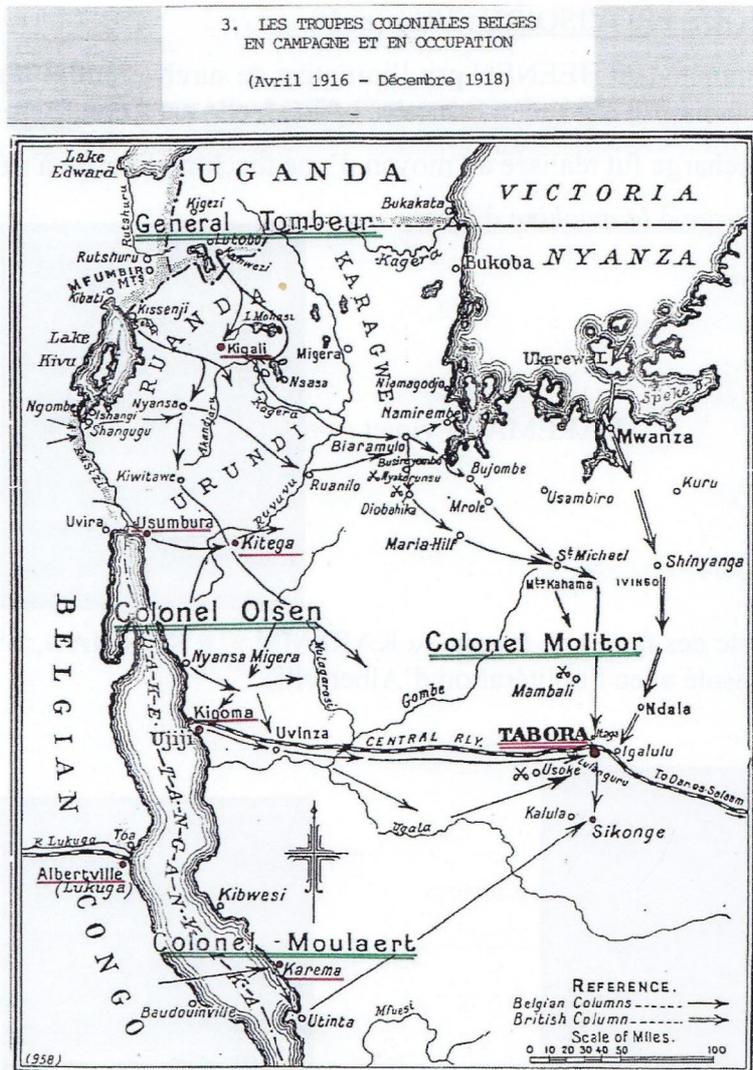
MUANZA d'octobre 1916 à mars 1917

CONGO BELGE :

ALBERTVILLE : G.Q.G. installé en avril 1918, la côte orientale du lac Tanganyika étant devenue anglaise, le G.Q.G. s'installe sur la rive occidentale.

Après la campagne victorieuse de Tabora, les Belges évacuent vers le Congo. Un bataillon reste en faction à KAREMA à partir du 17 janvier. Notons la présence du VIe Bataillon dès le 21 mars 1917 ; celui-ci est relevé par le Xe Bataillon le 21 avril 1917. Ces troupes participèrent à la campagne dite de MAHENGE.

Le 23 octobre 1918, le Ier Bataillon embarque pour KAREMA à bord du « Baron Dhanis »



PERIODE PROVISOIRE : 1916 (août)

Le commandant HEENEN prit l'initiative de surcharger des timbres de la mention « KAREMA ». Cette émission n'a aucun caractère officiel, elle est à considérer comme timbres souvenirs.

La surcharge fut réalisée au moyen d'une machine à écrire à ruban d'encre violette.

Surcharge à la machine à écrire

KAREMA en violet



Il existe des fautes de frappe : « KAREMM », « KARMA », « KARÈMA », etc... On les trouve à l'état isolé avec l'oblitération d'Albertville.



Karema

-----  
9 . X . 16 .

V - C.1  
pos. 12



Karema

-----  
9 . X . 16 .

15 centimes vert issu de la planche V. - C.1 présentant cette surcharge. Mais les timbres issus de cette planche ne sont connus qu'à partir de septembre 1918 !

Cela démontre que cette émission est fantaisiste.

